

Conseil de Ville de Delémont

Résolution

SOUTIEN À LA GRÈVE FÉMINISTE DU 14 JUIN 2023

Constatant que 52 ans après l'octroi du droit de vote aux femmes, 42 ans après l'inscription de l'égalité entre femmes et hommes dans la Constitution fédérale, 49 ans après la participation déterminante des femmes jurassiennes à l'indépendance de leur canton...

Le revenu des femmes est en moyenne 43,2 % inférieur à celui des hommes¹ ;

Les femmes touchent des rentes en moyenne 34,6 % plus basses que celles des hommes² ;

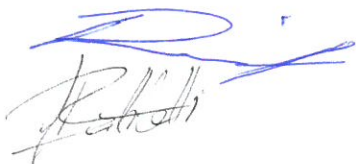
22 % des femmes déclarent avoir été victimes d'un acte sexuel non consenti en Suisse³ ;

70 % des jeunes femmes craignent que leur maternité leur porte préjudice au niveau professionnel⁴ ;

le Conseil de Ville de Delémont affirme son soutien aux revendications de la Grève féministe du 14 juin 2023. En particulier les revendications visant à :

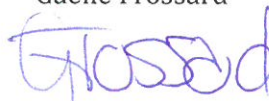
- **Augmenter les salaires des femmes pour atteindre l'égalité salariale et éliminer les écarts de rentes dans l'AVS et le deuxième pilier ;**
- **Réduire le temps de travail pour le même salaire et rendre accessibles à toutes et tous l'accueil extrafamilial pour améliorer la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale ;**
- **Mettre en place une véritable politique de lutte contre les violences sexistes et sexuelles et les LGBTQ-phobies dans tous les domaines de la société.**

Delémont, le 22 mai 2023



La responsable de la résolution :

Gaëlle Frossard



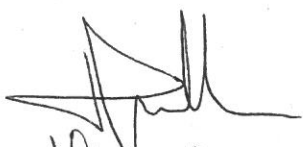
¹ Inégalité salariale entre les femmes et les hommes, rapport du Conseil fédéral du 7 septembre 2022. <https://www.newsd.admin.ch/newsd/message/attachments/73044.pdf>

² Ibid.

³ Enquête sur les violences sexuelles, gfs.bern, avril 2019. <https://cockpit.gfsbern.ch/fr/cockpit/violence-sexuelles-en-suisse/#:~:text=22%25%20des%20femmes%20vivant%20en,sexuelles%20est%20difficile%20%C3%A0%20d%C3%A9terminer.>

⁴ Enquête 2018 sur les familles et les générations, Office fédéral de la statistique, 4 novembre 2019, <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home.assetdetail.10428254.html>

PS

A. Schneider  ~~St~~ K. Agnan ~~St~~
~~Brigitte~~ H. Vanden ~~Rosemond~~
T. Buillat ~~Oliver~~ ~~JB~~ C. B. ~~Chun~~

CS•POP et Vert.e.s

~~JP~~ ~~St~~ P.R. ~~St~~
C. Felt ~~Ch~~ ~~Schneider~~ ~~Chun~~ ~~St~~

PCSI

 ~~St~~ ~~St~~ ~~St~~ ~~St~~
~~St~~ ~~St~~ ~~St~~ ~~St~~

Le Centre

~~St~~ ~~St~~ ~~St~~

PLR et PVL

UDC

~~St~~

22 mai 2023

Motion

Nouvelle affectation du centime de l'eau

Depuis plusieurs années la commune perçoit un émolument à la population sur sa consommation d'eau. Ce montant perçu est ensuite reversé au soutien du village de la Trinidad au Nicaragua. Nous n'en doutons pas, cet argent a fait beaucoup de bien au développement de cette commune.

Seulement le Nicaragua est un pays qui ne défend de loin pas les mêmes valeurs que les nôtres.

Depuis plusieurs années, la dictature de l'ancien guérillero sandiniste Ortega intensifie la répression contre diverses associations dont également à l'égard de l'Eglise catholique, allant même jusqu'à expulser des congrégations de religieuses humanitaires qui accompagnent et encadrent les plus pauvres des plus pauvres de cet Etat autoritaire et répressif.

De plus le gouvernement du président nicaraguayen Daniel Ortega a expulsé le délégué résident du Comité International de la Croix Rouge (CICR), sans préciser les motifs de cette décision.

En Suisse, et également à Delémont il y a aussi des personnes qui vivent en dessous du minimum vital et qui nécessiteraient une aide. C'est pourquoi nous demandons avec cette motion que le centime de l'eau soit attribuer dès la prochaine année à une association caritative de Delémont, comme par exemple : les Cartons du Coeur – Delémont , Croix-Rouge Suisse, Caritas Jura, Pro Infirmis Jura, Pro Senectute Arc Jurassien ou tout autres association qui poursuivent le même but de soutien aux plus démunis.

Pour le groupe PLR

Christophe Günter





Parti socialiste
Delémont

22 mai 2023

Motion

Priorité pour la protection du climat

Depuis plus de deux ans, à la suite de la motion 5.15/19 défendue par Mme Céline Robert-Charrue Linder, les messages de demandes de crédits se terminent par un paragraphe Plan climat. Je cite : « sur la base de critères-phares, chaque projet interne est examiné dans le détail et les messages des services, destinés au Conseil communal et au Conseil de Ville, intègrent désormais une grille de lecture ».

L'expérience laisse conclure que cet ajout est devenu un formalisme sans grande efficacité alors que chaque projet devrait être, en priorité, examiné dans la perspective Climat et Sobriété et donc figurer au début de chaque message avec une analyse et une conclusion claire quant à la justification d'entreprendre les travaux ou investissements proposés, de quelque nature qu'ils soient.

Il ne s'agit pas d'inventer quoi que ce soit, la motion 2.15/19 définissait déjà un cadre d'action pour la protection du climat, mais nous demandons aux autorités exécutives et législatives de traiter de manière cohérente et rigoureuse la protection du climat en la plaçant tout au haut des critères à prendre en compte.

Nous demandons donc au Conseil communal et au Conseil de ville de modifier le mode de préparation des projets et donc, avant de proposer un projet, de l'examiner sous le point de vue de sa justification en termes de besoins avérés, des options et des alternatives pour atteindre les objectifs identifiés. Le résultat de cette analyse devra être soumis aux commissions et, cas échéant au Conseil de ville pour valider les décisions qui en découlent.

Pour le groupe socialiste,

Baillo Diallo Rottet

B. Rottet

Baillo

[Signature]

K. Aguer

[Signature]

[Signature]

[Signature]

[Signature]

PB

[Signature]

A. Schuebler

R. Leand

H. Haeder

[Signature]

Grossod

[Signature]



22 mai 2023

Postulat

Structure des départements

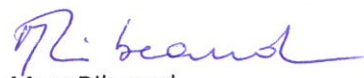
Nous pensons que l'examen des finances communales par un mandataire externe devrait inclure l'efficacité de l'organisation de l'administration. Alors qu'il y a quelques années le Conseil communal et le Conseil de ville avaient consacré beaucoup de temps et d'énergie à analyser la dotation en personnel sur la base d'informations internes pour l'essentiel, il nous paraît opportun de mettre à profit le processus initié par le Conseil communal pour réévaluer l'organisation des départements.

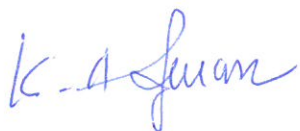
A titre d'exemple, les comptes MCH2 incluent les services SI et autres services dans les comptes généraux de la commune. N'y a-t-il pas lieu de restructurer les services en charge de la gestion des finances pour tenir compte de cette réalité ?

Lors de l'analyse de la dotation en personnel, la fonction promotion économique a été l'objet d'une attention particulière pour finalement renoncer à la création d'un poste et de recourir à des mandats. Dans les faits, le chef de service UETP est en même temps responsable de la promotion économique et de l'urbanisme. Les promoteurs, immobilière surtout, ont à faire à une personne qui doit, en tant que responsable de la promotion économique, être prête à de nombreuses concessions pour remplir son mandat et qui a le pouvoir de dépeindre et de présenter le projet à sa façon à l'interne pour faire passer ses concessions. Cette double responsabilité pose problème du point de vue de la séparation des pouvoirs, on peut même estimer qu'elle est malsaine, tant pour la personne concernée qu'au point de vue de l'organisation.

Nous référant à l'article Art. 28 : « Le Conseil de Ville exerce la surveillance de l'ensemble de l'administration communale et prend les mesures nécessaires à cet effet », le groupe PS du Conseil de ville demande au Conseil communal de corriger cette situation et d'inclure un examen de la structure de l'administration dans l'analyse des finances communales.

Pour le groupe socialiste,


Marc Ribeaud



























Question écrite

Agglomération de Delémont - Où va-t-on, quand et comment ?

A l'échelle nationale, la Confédération soutient les agglomérations en subventionnant notamment des mesures à condition qu'elles se dotent de projets qui définissent clairement la stratégie de développement.

Dans la Vallée, le premier projet (PA1) de l'agglomération de Delémont a été accepté en 2008. Le projet de 2^e génération (PA2) a été déposé en 2012. Le projet de 3^e génération (PA3) a été déposé auprès de la Confédération en 2016 et approuvé en 2019. Le soutien de la Confédération passe par un subventionnement, qui peut varier entre 35 et 40%, sur le montant total annoncé de certains projets d'infrastructures retenus pour leur importance dans le développement futur de l'agglomération.

A ce jour à Delémont, certaines mesures subventionnées du PA1 (ex. réaménagement de l'Avenue de la Gare) et du PA2 (ex. réaménagements de la place Roland-Béguelin et de la Rue de l'Hôpital) n'ont pas encore été réalisées. Dernièrement, lors des discussions sur le projet de nouvelle passerelle sur les voies CFF (PA3), le Conseil communal nous a informé que le versement des subventions fédérales est conditionné au respect d'un calendrier de réalisation.

Au vu de ces différents éléments, nous demandons au Conseil communal de nous renseigner sur les interrogations suivantes :

- Quel est l'état d'avancement des mesures d'agglomération portées par la Ville de Delémont ?
- Quel est le calendrier des mesures portées par la Ville de Delémont et comment celui-ci est-il déterminé ? Est-ce que le calendrier répond à la priorisation communale ?
- Est-ce que le Conseil communal, d'entente avec la Confédération, peut adapter le calendrier ?
- Est-ce que Delémont a perdu certaines subventions fédérales suite au non-respect du calendrier de réalisation ? Si oui lesquelles ?
- Quelles sont les conséquences (subventions et prochaines générations) pour l'agglomération en cas de non-respect du calendrier ?

Nous remercions le Conseil communal pour ses réponses.

Delémont, le 22 mai 2023

Pour le groupe socialiste,
Maël Bourquard

(Signatures of council members)
Comme
K. Aguer
H. Raedee
Grossard
P.B.
C.B. M...
Beillet
A. Schneider
R. Beaud
Belli



Delémont, le 22 mai 2023

Question écrite

Pour une climatisation moins néfaste pour le climat

Le groupe CS·POP-Vert-es Jura souhaite connaître la position du conseil communal concernant la climatisation des lieux publics tels que les restaurants ou les commerces en ville de Delémont.

En effet, lorsque les températures estivales augmentent, il est fréquent d'entrer dans des zones commerciales climatisées qui dégagent une sensation de froid intense en raison d'une climatisation mal gérée.

Ces exagérations sont monnaie courante et posent la question du gaspillage énergétique alors que l'heure est à l'économie des ressources. Aujourd'hui, le gaspillage sous toutes ses formes ne devrait plus faire l'objet de discussion mais refléter des pratiques dépassées et rétrogrades.

Une ordonnance relative à la loi sur le travail réglemente la température des locaux. En cas de fortes chaleurs, la différence de température ne peut excéder 8°C et ne pas descendre au-dessous de 26,5°C lorsque les températures extérieures excèdent les 32°C. (Voir à ce sujet le commentaire de l'OLT 3 et annexes :

https://www.seco.admin.ch/dam/seco/fr/dokumente/Arbeit/Arbeitsbedingungen/Arbeitsgesetz%20und%20Verordnungen/Wegleitungen/Wegleitungen%203/ArGV3_art16.pdf.download.pdf/ArGV3_art16_fr.pdf)

Son application semble cependant dépourvue d'effets dans de nombreux secteurs de l'économie. Dès lors, en tant que Cité de l'énergie, souhaitant réduire son impact environnemental et promotrice du développement durable auprès de ses citoyen·ne·s, nous souhaiterions savoir :

- Si la ville compte prendre des mesures incitatives pour amener les exploitant.e.s de lieux publics à climatiser leurs locaux selon les règles en vigueur ? Dans le cas contraire, une information aux entreprises rappelant les règles en matière de climatisation peut-elle être imaginable ?
- Si la climatisation des surfaces destinées à accueillir le public peut-être obligatoirement climatisée par le biais d'énergie renouvelable en passant par exemple par le règlement des constructions ?
- Si une sensibilisation, par exemple par le biais d'affichage dans les lieux publics, peut être envisagée pour informer la population sur les moyens de rafraîchir leurs locaux sans passer par la climatisation peut être envisagée cet été ?

D'avance, nous vous remercions pour votre réponse.

Pour le groupe CS·POP-Vert-es Jura

Céline Blaser